

MOUSTIQUE TIGRE

Tous mobilisés
pour limiter son expansion

« Celui qui vous **PIQUE**
est celui qui est **NÉ CHEZ VOUS** »

Il ne parcourt en moyenne que **100 mètres** autour de son lieu d'habitation

Comment LUTTER CONTRE ?

Le moustique tigre se développe dans de **petites quantités d'eau**. Pour limiter sa prolifération, il faut donc **supprimer toute retenue d'eau stagnante à votre domicile** et autour en respectant les conseils suivants :



Vider tous les objets inutilisés pouvant contenir de l'eau.



Remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du **sable**.



Vérifier le **bon écoulement** des eaux de pluie (gouttières, toitures terrasses, terrasses sur plots...).



Entretien le jardin (élaguer, tailler, ramasser les déchets végétaux), **réduire les sources d'humidité**.



Couvrir toutes les réserves d'eau à l'aide d'une moustiquaire.

Besoin de conseils ?
moustiquetigre@guilherand-granges.fr
Plus d'infos : eid-rhonealpes.com



INFORMATION MOUSTIQUE TIGRE

Tous MOBILISÉS pour LIMITER son EXPANSION

La vigilance citoyenne
première des protections



Besoin de conseils ?
moustiquetigre@guilherand-granges.fr
Plus d'infos : eid-rhonealpes.com



Qui doit agir en matière de LUTTE PRÉVENTIVE ?

• SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

(voirie, espaces verts, lieux et bâtiments municipaux)

LA COMMUNE

Un plan d'actions a été mis en place :

- Désignation d'un élu et d'un **technicien référent**.
- **Formation des agents municipaux** pour reconnaître les gîtes larvaires et les lieux propices à leur développement.
- **Diagnostic** des lieux et espaces publics sensibles.
- Mise en place d'une **brigade pour lutter contre les gîtes larvaires** durant la période de prolifération du moustique dans les espaces et bâtiments publics.

• SUR LE DOMAINE PRIVÉ

(lotissements, copropriétés, maisons, jardins, terrains en friche ou abandonnés...)

LES PROPRIÉTAIRES, GESTIONNAIRES OU OCCUPANTS DES LIEUX

- **Éliminer tous les lieux de ponte** en extérieur (voir au dos du document)
- **Surveiller et traiter les lieux liés au bâti** : terrasses sur plots, gouttières, toits terrasses favorisant la stagnation des eaux, réseau pluvial dans certaines résidences.

Pourquoi ne pas mener de CAMPAGNE DE DÉMOUSTICATION MASSIVE ?

La commune n'est pas compétente. Les campagnes de démoustication massive sont déclenchées par les services de l'État en charge de la santé publique (Agence régionale de santé). Elles ne sont décidées qu'en cas de **risques sanitaires avérés** (introduction de virus par un voyageur infecté et de risque de contamination des moustiques) afin de diminuer immédiatement les populations de moustiques adultes. En revanche, elles n'ont qu'une efficacité limitée dans le temps puisque les lieux de ponte ne sont pas atteints.

Comment le RECONNAÎTRE ?

Taille : entre 5 et 10 mm

Particularité : rayé noir et blanc

Longévité : 1 mois

Rayon d'action moyen : 100 mètres autour de son lieu d'habitation



Quels sont les RISQUES ?

C'est un moustique qui pique le jour, principalement à l'extérieur des habitations, avec un pic à la levée du jour et au crépuscule.

S'il est porteur de virus, il peut transmettre des maladies telles que la dengue et le chikungunya.

Besoin de conseils ?

moustiquetigre@guilherand-granges.fr

Plus d'infos : eid-rhonealpes.com